

en est ainsi du pêcheur. Les pêcheurs et les conserveries indépendants risquent eux aussi de disparaître. C'est, selon moi, un sujet dont la Chambre et le gouvernement devraient se préoccuper. Nous devons proclamer que nous sommes propriétaires du plateau continental ou que nous fixons la limite de nos eaux territoriales à 200 milles, voire les deux. Nous devons nous mettre d'accord pour convaincre les autres pays de reconnaître notre droit de propriété et notre droit de surveillance. Nous devons avoir également les moyens de policer la région. Les ressources de la mer nous appartiennent, mais nous devons agir sans tarder afin de conserver notre droit à les réclamer comme nôtres.

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je veux m'associer aux autres députés pour applaudir à la motion présentée par l'opposition officielle, puisque celle-ci appuie sans équivoque la position adoptée par le gouvernement, tout au moins depuis que le ministre actuel a prononcé à Boston, à l'automne de 1968, un discours percutant où il proclamait le droit du Canada à gérer les ressources marines sur nos pentes et plateaux continentaux.

Je ne dis pas, monsieur l'Orateur, que certains députés de l'opposition, celui de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), par exemple, n'ont pas été à l'avant-garde de leur parti en appuyant le contrôle par le Canada de nos ressources marines sur le plateau continental. Je ne pense pas me tromper en disant que jusqu'aujourd'hui, ni le chef de l'opposition (M. Stanfield) ni le critique de l'opposition officielle chargé des pêches n'avaient abordé cette question. Ils l'ont fait aujourd'hui à la grande satisfaction de tous les députés.

● (2110)

Le député qui m'a précédé a souligné un point très important, soit le besoin de meilleurs services de surveillance. En mai dernier, une délégation du Parlement a assisté à une réunion de l'OTAN à Bruxelles et elle a donné suite à une résolution adoptée par la Chambre l'automne précédent. Cette résolution, qui avait été parainée par le député de Humber-Saint-George-Sainte-Barbe (M. Marshall), le député de Gloucester M. Breaux comme moi-même, soulignait les difficultés auxquelles font face la plupart des nations de l'Atlantique-Nord dans le domaine de la surveillance. Nous avons demandé au Conseil de l'OTAN d'examiner les domaines possibles de collaboration entre les membres de la communauté nord-atlantique afin d'utiliser tous les moyens possibles de surveillance, y compris les satellites, en vue de suivre les migrations des poissons et de surveiller les dangers de pollution.

Par suite de cette résolution, j'ai été nommé rapporteur spécial chargé de présenter un rapport à l'assemblée sur cette question. En rédigeant mon rapport à l'assemblée, j'ai fait appel aux services de nos experts au sein du gouvernement. M. L. W. Morley, directeur du Centre de télé-détection, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a rédigé un excellent rapport sur les installations de surveillance, y compris tous les derniers perfectionnements, rapport que j'ai présenté à la réunion de juin de l'Assemblée de l'OTAN.

Je ne sais comment m'y prendre exactement, monsieur l'Orateur, mais j'estime que ce rapport rédigé par un fonctionnaire canadien remarquable est digne d'être annexé au hansard d'aujourd'hui. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour ce faire, car ce rapport est

Pêches

d'un intérêt général suffisant, me semble-t-il, pour en justifier l'impression en appendice. Je n'ai pas votre attention depuis deux ou trois minutes, monsieur l'Orateur. Votre Honneur pourrait-il répondre à ma question et nous dire si cet excellent rapport rédigé par un fonctionnaire éminent peut être annexé au hansard d'aujourd'hui? Il y est question des plus récents perfectionnements dans la surveillance par satellites. Est-ce possible, monsieur l'Orateur? Je demande conseil à Votre Honneur.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Il faudra tout d'abord que la présidence s'assure s'il y a quelque objection. Il me faudra certainement...

[Français]

... consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document.

[Traduction]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député ne peut le faire que si la Chambre y consent.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, en vertu du Règlement, le député n'est pas autorisé à déposer quoi que ce soit.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Il n'y a pas consentement unanime, je ne puis donc pas accepter la suggestion du député.

M. Lundrigan: Seul un ministre peut le faire.

M. Watson: Dois-je comprendre que je ne puis le faire, monsieur l'Orateur? Alors que j'accueille avec plaisir la motion sur les ressources piscicoles au niveau et au-dessus de nos plateaux et talus continentaux, je voudrais qu'elle soit plus générale et qu'elle traite des ressources marines au niveau, au-dessous et au-dessus de nos plateaux continentaux car c'est un domaine où la position de l'opposition officielle est obscure, pour ne pas dire plus.

La position du gouvernement fédéral sur la question des ressources, les hydrocarbures et des ressources minérales, au niveau et au-dessous de nos plateaux continentaux était de proposer une formule par laquelle il y aurait un accord de partage des recettes à 50 p. 100 avec les provinces au large des côtes desquelles se trouvent ces ressources. Je suis peut-être même personnellement en désaccord avec le gouvernement. Depuis longtemps, je prône que les ressources des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et que nos ressources hauturières, de l'Arctique, du Pacifique ou de l'Atlantique, sont le patrimoine du peuple canadien en général. Je n'ai pas hésité à faire connaître mon opinion à cet égard au Yukon et je n'hésiterais pas à la répéter sur la côte ouest ou la côte est. C'est là mon point de vue.

Le gouvernement est allé plus loin que je ne l'aurais voulu. Il est prêt à partager moitié moitié les revenus des ressources hauturières. Il est probable qu'il y ait de telles ressources dans la limite de 12 milles. Je ne sais pas si cela inclut les ressources se trouvant entre la limite de 12 milles et le plateau continental. Probablement que oui. De toute façon, le gouvernement a pris une position claire. L'opposition, elle ne s'est pas prononcée à ce sujet.